

# LETTRE D'INFORMATION REFERENTE HANDICAP

ifCASS

## Handicap et formation

Numéro : 5

SEPTEMBRE 2022

Vous êtes en situation de handicap et vous intégrez une formation au sein de l'IFCASS. Vous vous interrogez sur l'opportunité ou pas de faire connaître votre handicap. Votre interrogation est légitime. Ce numéro a vocation à répondre à quelques questions, n'hésitez pas à me contacter.

### Je suis en situation de handicap. Suis-je obligé (e) de le déclarer à mon centre de formation ?

Il n'y a aucune obligation légale à aborder la question du handicap mais s'il y a un risque d'incidence pour votre formation, il vaut mieux en parler le plus tôt possible.

Même titulaire d'une reconnaissance administrative d'une situation de handicap (RQTH par exemple), vous n'avez pas l'obligation de nous en faire part et d'en avertir les intervenants de votre parcours de formation (administration, formateurs, autres stagiaires, terrains de stage,...).

Mais si vous ne le mentionnez pas, vous ne pourrez pas faire valoir vos droits à la compensation de votre handicap.

### Pourrais-je changer d'avis ?

Oui. A tout moment, des aides pour aménager votre formation et/ou les épreuves de certification peuvent être sollicitées. Gardez à l'esprit qu'il faut constituer des dossiers et obtenir des certificats médicaux, donc cela nécessite une anticipation. Les demandes d'aménagement pour les certifications sont à instruire en début de formation.

### Quel intérêt à faire connaître ma situation ?

La loi prévoit que la personne en situation de handicap a droit à la compensation des conséquences de son handicap, quel que soit l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie.

Vous pourriez éventuellement bénéficier, en fonction de votre situation personnelle, des aménagements suivants :

- Un accueil à temps partiel ou discontinu
- Une durée adaptée de formation
- Des adaptations individuelles ou collectives (utilisation de machine ou de matériel technique ou informatique)
- Des adaptations des méthodes et des supports pédagogiques
- Des aménagements pour les épreuves de contrôle continu et des examens de certification (temps de composition majoré, support de sujet adapté).



La référente handicap  
de l'IFCASS.

Véronique FIRMIN

Bureau : 011

Téléphone :

02 35 82 83 61

Courriel :

veronique.firmin@ifcass.fr

## Quelles démarches dois-je accomplir ?

Vous devez vous rapprocher de la **référente handicap de votre centre de formation**.

### Ses missions

- **vous accueillir** dans le centre de formation et vous conseiller à toutes les étapes de votre formation : inscription, accès à la formation ou aux examens, orientation professionnelle .
- **être à l'écoute de vos besoins et d'y répondre**. Si vous avez des problèmes ou des besoins particuliers, n'hésitez pas à lui en parler .
- **faire le lien** avec les autres personnes qui vous accompagnent pour faciliter votre quotidien : formateurs, employeur, maître d'apprentissage ou tuteur, conseiller référent à l'emploi, organismes spécialisés dans le domaine du handicap, ... .
- **trouver des solutions pour prendre en compte votre handicap** : elle peut vous aider à préciser votre besoin, identifier les matériels adaptés, les accompagnements nécessaires, ...

## Comment va se dérouler ma formation ?

Dès qu'elle aura connaissance de votre situation de handicap, elle vous contactera afin de fixer un rendez-vous. Cette première rencontre permettra de faire un point sur vos attentes et/ou difficultés. Un plan d'accompagnement sera amorcé et validé avec vous. Des rendez-vous ponctuels permettront de le faire évoluer si nécessaire. La référente handicap vous accompagnera tout au long de votre formation si vous le souhaitez.

Avec votre accord, des contacts seront pris avec votre prescripteur, le tuteur de votre lieu de stage et les services de l'emploi.

## Qui aura connaissance de ma situation ?

Votre situation ne sera jamais divulguée sans votre accord explicite.

Aucun élément relatif à votre santé ou votre handicap ne sera communiqué que ce soit en interne ou aux membres des jurys.

Seuls des éléments factuels expliquant les aménagements mis en place pourront être transmis aux formateurs et membres des jurys.

## Ecouter, lire et voir

Lire :

**La chance de ma vie - J'ai fait de ma différence une force** de Théo Curin.

Le nageur paralympique Théo Curin sort son autobiographie. Amputé des quatre membres après une méningite à l'âge de 6 ans, il revient sur cette "force" qui lui a permis de surmonter les échecs et de relever toutes sortes de défis.

Editions Flammarion.

Ecouter - Voir :

### Festival de Cerf-Volant de Dieppe

Classé parmi les 300 plus grands événements du monde, le Festival international de Cerf-Volant de Dieppe se déroule tous les deux ans à la fin de l'été sur les plus grandes pelouses d'Europe. en front de mer L'édition 2022 aura pour thématique la protection de la planète.

**DATES** : Du 10 au 18 septembre 2022